

# Architectes : une foire aux questions spéciale Covid-19



© 2020 Les Echos Publishing

Alors que la France est entrée, depuis le 11 mai dernier, dans une première phase de déconfinement, la reprise progressive des activités se profile pour de nombreux professionnels, y compris pour les architectes. Or, force est de constater que cette nouvelle étape dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19 comporte également son lot d'interrogations, aussi bien au niveau légal et réglementaire qu'au niveau sanitaire.

## Une FAQ abordant les enjeux essentiels de la reprise

Pour accompagner les professionnels dans cette période délicate et les aiguiller dans leurs démarches, le Conseil national de l'Ordre des architectes a récemment publié une [foire aux questions-réponses](#) dédiée. Accessible via le site internet du Conseil de l'Ordre, cette foire aux questions se décline en quatre chapitres distincts :

- la reprise sécurisée des chantiers, qui apporte un éclairage sur les rôles, les missions et les responsabilités de chaque intervenant (maître d'ouvrage, architecte, coordonnateur SPS...)
- ;
- les autorisations d'urbanisme, qui fait le point sur les délais de validité et d'instruction des demandes déposées en cette période de crise sanitaire ;
- la commande publique, qui traite toutes les questions

propres à la passation et à l'exécution des marchés publics au regard du contexte actuel ;

- le droit du travail en période d'urgence sanitaire, qui fournit des précisions sur le cadre réglementaire auquel sont respectivement soumis les employeurs et les salariés.

Selon l'évolution de l'épidémie au cours des semaines à venir, cette foire aux questions aura vocation à être régulièrement complétée et/ou mise à jour.

**À noter** : pour permettre aux architectes de tenir un rôle essentiel dans la reprise post-confinement, le Conseil national de l'Ordre a également mis en place un [kit de formation gratuit](#). Constitué de 8 vidéos thématiques, il est accessible via l'[espace sécurisé](#) du portail en ligne.

Pour en savoir plus et consulter la foire aux questions spéciale Covid-19, proposée par Conseil national de l'Ordre des architectes, rendez-vous sur : [www.architectes.org](http://www.architectes.org).

© 2020 Les Echos Publishing